



**Pour que
vivent
nos langues**

Réponse des candidats

Département : 44 Loire-Atlantique

Numéro circonscription : 4

Candidat.e : Laernoès Julie

Suppléant.e : Camus Hervé

Nom de la liste ou du parti affilié : NUPES

1- La constitution

1- La censure partielle de la loi Molac en mai 2021 a montré que l'interprétation par le Conseil constitutionnel des articles 2 et 75-1 de la Constitution pouvait entraver le développement des langues régionales souhaité par une grande partie de la population et des élus.

Si vous êtes élu, comptez-vous agir au sein de votre groupe pour qu'il propose une révision de la Constitution en faveur des langues régionales ?

Oui

Si oui, quelles modifications vous semblent les plus judicieuses, et à quelle échéance ?

Comme vous le savez, dans l'accord programmatique élaboré dans le cadre de la création de la NUPES, Europe Écologie-Les Verts a obtenu que le soutien aux langues régionales figure parmi les « points qui seront mis à la sagesse de l'Assemblée nationale ». Je pousserai ainsi avec force la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, la co-officialisation des langues régionales et l'enseignement bilingue et immersif des langues régionales, ainsi que le rôle de service public des réseaux associatifs pleinement reconnus.

Je me suis engagée avec volontarisme sur ces sujets, notamment en intégrant au plus haut niveau « Bretagne réunie » dans la liste que je conduisais aux dernières élections municipales à Nantes, décrochant depuis lors la mise œuvre de plusieurs mesures de progrès au sein de la Ville de Nantes.

Je partage donc pleinement la nécessité de faire vivre la langue bretonne (et donc les autres langues régionales) d'une part comme patrimoine à faire vivre et d'autre part comme véhicule décisif d'une culture ouverte et diverse qui doit être celle de notre République.

2 - La circulaire du 16 décembre 2021

2- Suite à la censure partielle de la loi Molac, le ministère de l'éducation nationale a publié le 16 décembre 2021 une circulaire précisant le cadre et les modalités de l'enseignement des langues régionales dont l'enseignement bilingue par immersion.

Vous engagez-vous, au sein de votre groupe politique, à faire respecter cette circulaire ?

Oui

Commentaires éventuels

3 - Les moyens dédiés

3- Actuellement l'enseignement des langues régionales souffre de l'insuffisance de moyens dédiés, de l'oubli de ses spécificités lors des réformes successives, de la mise en concurrence avec d'autres enseignements. Leur transmission est ainsi gravement compromise.

Si vous êtes élu, comptez-vous agir au sein de votre groupe pour qu'il ouvre le débat sur un statut, une place et des moyens ministériels spécifiques pour les langues régionales dans l'enseignement ?

Oui

Commentaires éventuels

Oui, évidemment. Le statut des langues régionales, et leur capacité à dynamiser les échanges, la transmission des savoirs et à faire vivre un socle de culture commun, est essentiel. Et des moyens ministériels dédiés sont indispensables.

4 - Usage dans la vie publique

4- De manière générale, la préservation des langues régionales est tributaire de leur usage régulier et de leur réappropriation dans la vie publique. Des modalités spécifiques permettraient leur utilisation généralisée dans notre société avec le français, langue commune de la République, là où elles sont en usage, pouvant aller jusqu'à un statut de co-officialité dans les territoires qui le demanderaient.

Êtes-vous favorable à cette reconnaissance ?

Oui

Si oui, quelles mesures suggèreriez-vous pour y parvenir ?

A penser avec les acteurs institutionnels de ces langues, des dispositifs adéquats doivent être étudiés. Ainsi, la décision du Conseil constitutionnel a généré une vraie inquiétude chez tous les acteurs de l'enseignement immersif et les citoyens. Nous soutenons le combat de ces acteurs, notamment celui de travailler au plus vite à la création d'un conseil national de l'enseignement des langues régionales (acteurs des régions concernées et ministère de l'Education nationale), au soutien renforcé des actions des réseaux associatifs, à la levée des ambiguïtés sur l'immersion « facultative » et « volontaire ».

5 - Charte européenne sur les langues régionales

5- L'ambition de l'Europe est d'être un territoire de paix, de respect de la diversité, de créativité et de droit commun comme le rappelle l'article 2 des traités européens. En complément de la modification de la Constitution en France,

Êtes-vous favorable à la ratification, dans le respect des droits fondamentaux et sans clause interprétative, de la Charte du Conseil de l'Europe sur les langues régionales ou minoritaires de 1992, signée par la France mais toujours pas ratifiée ?

Oui

Commentaires éventuels

Oui, c'est une position forte d'Europe Écologie-Les Verts.

6 - Enseignement sur l'horaire normal

6- Actuellement l'article 312-10 du Code de l'éducation issu de la loi d'orientation de 2013 n'est pas respecté par les services du Ministère de l'Éducation nationale et ces mêmes services ne souhaitent pas la mise en œuvre de l'article 312-11-2 issu de la récente loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion qui stipule que « la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves ».

Allez-vous exiger le respect de cet article et la mise en œuvre des moyens en heures et en personnels permettant son application ?

Oui

Si oui, par quelles mesures ?

Nous appelons de nos vœux passe une réorganisation globale de l'Éducation nationale. Dans notre priorité affirmée de refondation du cadre national du service public d'éducation, afin de faire de l'école un véritable levier de la bifurcation écologique et démocratique, les enjeux des langues régionales auront un poids évident. Il nous faudra affirmer l'objectif final de maîtrise des deux langues (française et régionale), mais aussi clarifier la position du ministère sur la langue régionale comme possible langue de communication à l'intérieur des établissements.

7 - Médias, créations culturelles, spectacles vivants

7- Le Ministère de la Culture a aussi un rôle indispensable pour l'avenir de nos langues et leur contribution à la richesse et à la diversité culturelle de la France, à travers les médias, l'aide à la création et au spectacle vivant. Mais actuellement, faute d'un budget dédié suffisant, ce rôle reste très limité.

Prendrez-vous position pour que les moyens financiers et humains en faveur des langues dites "régionales" soient augmentés afin qu'ils soient plus en rapport avec leurs besoins et les enjeux qu'elles représentent ?

Oui

Commentaires éventuels

Si les principes sont essentiels, ils doivent pour ne pas rester lettre morte être accompagnés par des moyens adéquats pour permettre leur mise en œuvre concrète, dans toutes les facettes de la vie culturelle de notre pays.